

92.3300

**Motion des Ständerates
(Bloetzer)
Revision der Regionalpolitik
Motion du Conseil des Etats
(Bloetzer)
Politique régionale. Révision**

Wortlaut der Motion vom 10. Dezember 1992

Der Bundesrat wird eingeladen, ohne Verzug eine umfassende Revision der Regionalpolitik einzuleiten und dem Parlament ein entsprechendes Massnahmenpaket zu unterbreiten.

Texte de la motion du 10 décembre 1992

Le Conseil fédéral est invité à engager sans retard une révision exhaustive de la politique régionale et de soumettre un train de mesures dans ce sens au Parlement.

M. Theubet, rapporteur: La politique régionale dont la motion du Conseil des Etats (Bloetzer) demande la révision a déjà fait l'objet d'une dizaine d'interventions parlementaires depuis 1988. Elle a été examinée à plusieurs reprises, tant du point de vue scientifique que politique, par plusieurs commissions.

En outre, les principaux résultats du programme national de recherche intitulé «Problèmes régionaux en Suisse» ont conduit à diverses adaptations des instruments de politique régionale. Ainsi, la procédure d'application de la LIM a été simplifiée en collaboration avec les cantons dans la mesure où ses dispositions le permettaient.

En outre, nous constatons que la régionalisation actuelle des zones de montagne est un système institutionnel efficace permettant un aménagement rationnel du territoire et du cadre de vie. Elle constitue donc une base valable pour une utilisation différenciée des moyens d'aide. Plus de la moitié des 54 régions LIM sont en train de remanier leurs projets de développement. Ces travaux importants sont l'occasion de s'occuper non seulement de questions économiques et d'infrastructures, mais également des aspects relatifs à la protection de l'environnement, aux activités sociales et culturelles. Voilà pour l'acquis, venons-en aux problèmes du moment.

Les régions de montagne et les régions périphériques exercent, c'est évident, un attrait économique moindre que le Plateau et les agglomérations. La reprise de la conjoncture, pour autant qu'elle daigne se manifester, agira plus rapidement et plus amplement dans les grands cantons et les cantons urbains. Il est de fait aussi, qu'indépendamment des fluctuations de la conjoncture, les disparités existantes entre les régions du pays demeurent et ont même tendance à s'accroître. C'est pourquoi la politique régionale tend essentiellement à réduire ces écarts par le développement des infrastructures. Pour ce faire, elle favorise l'implantation d'entreprises, la création d'emplois et l'élévation du niveau de vie dans ces régions à la moyenne suisse. Mais il faut admettre que les mesures prises jusqu'à présent ne sont pas assez efficaces. D'autre part, les systèmes de péréquation financière, même s'ils ont été renforcés, ne donnent pas encore entière satisfaction.

L'année dernière, la Commission de gestion a émis un avis positif quant à la conception et à l'application de la LIM. Reste à élucider la question des résultats effectifs produits dans les régions par cette loi ou par d'autres mesures de la Confédération. Une évaluation de la coordination de la politique régionale en Suisse serait des plus utiles. Pour l'heure, nous sommes d'avis qu'il faut maintenir la LIM tout en ciblant mieux ses objectifs. Cette loi devrait aller dans le même sens que l'arrêté Bonny, soit prendre en compte également les problèmes régionaux.

Par ailleurs, nous sommes conscients que les efforts de rationalisation mis en oeuvre par les CFF et les PTT ainsi que par la réalisation du projet «Armée 95» auront des effets sensibles

dans les régions économiquement les plus faibles et dans les zones rurales. Sur ce plan, il serait souhaitable que les mesures prises ne viennent pas contrecarrer, pour ne pas dire annihiler, les investissements réalisés au titre de l'aide aux régions de montagne, d'autant plus que les moyens financiers des collectivités publiques sont momentanément limités.

Dans ces perspectives, la commission est d'avis qu'il faut redéfinir les tâches de la politique régionale et, partant, réviser la LIM et l'arrêté Bonny, étant donné que ce dernier arrive à échéance en 1994. Enfin, constatant les aspects contradictoires que pourrait revêtir cette politique, la commission demande une meilleure coordination entre les départements qui sont appelés à intervenir dans ce domaine.

Avec la voix prépondérante de son président, la Commission de l'économie et des redevances s'est prononcée par 11 voix contre 10 en faveur de la motion du Conseil des Etats (Bloetzer) et elle vous invite à en faire de même.

Bodenmann, Berichterstatter: Wenn wir heute die wirtschaftliche Entwicklung in der Schweiz anschauen, stellen wir zwei Dinge fest: einerseits relativ grosse Umverteilungsprozesse im sozialen Bereich, d. h., die Schweiz wird zunehmend unsozialer, und andererseits parallel dazu ein Anwachsen der regionalen Differenzen. Das steht nun mit der staatlichen Politik in Zusammenhang; schauen wir nur die Ereignisse der letzten Wochen und Monate an. Wir stellen einerseits fest, dass die SBB beim Regionalverkehr in den Randregionen eine aktive Abbaupolitik betreiben. Wir stellen fest, dass die PTT Rationalisierungsmassnahmen durchziehen, die noch einmal die Randregionen betreffen, und wir stellen fest, dass der Personalabbau beim EMD im wesentlichen in den Randregionen abläuft, die durch die militärische Präsenz mit Abstand am meisten belastet sind. Andererseits stellen wir fest, dass die bisherigen Instrumente in der Regionalpolitik einerseits finanziell zu schwach sind und andererseits oft in ihren Stossrichtungen falsch liegen, weil sie nämlich einseitig den Ausbau der Bauinfrastruktur fördern.

Die Motion des Ständerates (Bloetzer) ist ein Schritt in die richtige Richtung, weil sie zwei Dinge fordert, nämlich einerseits finanziell grössere Mittel zugunsten jener Randregionen, die im heutigen Prozess der Deregulierung benachteiligt werden, und andererseits eine Umorientierung innerhalb der Regionalpolitik, und zwar in Richtung neuer Aufgaben, die man in den Randregionen lösen sollte.

Das ist der Grund, warum der Ständerat dieser Motion mit 19 zu 1 Stimmen gefolgt ist, das ist auch der Grund, warum die Kommission mehrheitlich dieser Motion zugestimmt hat (*Zwischenruf Mauch Rolf: Mehrheitlich!*) – dank des Stichtenscheides des Präsidenten, Herr Mauch. Auch die Randregionen gehören zur Schweiz; ich habe den Eindruck, es sollte auch in diesem Parlament verstanden werden, dass wir verhindern müssen, dass die regionalen Disparitäten in diesem Land grösser werden. Es ist eine Aufgabe des Staates, nicht nur dafür zu sorgen, dass die sozialen Unterschiede nicht zu gross werden, sondern dass auch die regionalen Unterschiede in diesem Land nicht zu gross werden.

In diesem Sinne bitte ich Sie, diese Motion zu unterstützen.

Ueberwiesen – Transmis

Motion des Ständerates (Bloetzer) Revision der Regionalpolitik

Motion du Conseil des Etats (Bloetzer) Politique régionale. Révision

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	14
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	92.3300
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.06.1993 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1315-1315
Page	
Pagina	
Ref. No	20 022 854

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.